



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1983-1984

15 DECEMBRE 1983

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE A LA POLITIQUE MENE
EN CE QUI CONCERNE LES ETRANGERS (1)

—

AMENDEMENT

PROPOSE PAR MM. THYS ET GRAFE

—

(1) Voir Doc. Conseil 128 (1983-1984) - N° 1.

Remplacer le texte de l'avant-dernier paragraphe par le texte suivant :

« Le Conseil de la Communauté française souhaite que, l'étude du projet de loi « relatif à certains aspects de la condition des étrangers et instituant le Code de Nationalité belge » étant en cours, une concertation efficace soit instituée entre les différentes autorités responsables et une politique cohérente et complète de l'immigration soit mise sur pied. »

Justification

Le Conseil de la Communauté française souhaite une politique cohérente et complète sans empiéter sur les travaux parlementaires de la Chambre qui jugera elle-même de la suite à donner au projet gouvernemental.

J.-L. THYS.

J.-P. GRAFE.